

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION  
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE -  
OUZOUER LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Ecoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 8 avril à dix-sept heure, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 28 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 9

*Président de séance : Bernard ESPUGNA*

*Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Paul BEDIU, Christine VEUILLE, Bruno VIVIER, Jean-Charles GAUCHERON, Christian ROUBALAY, Gérard GOUDEAU, Philippe POITOU,*

*Absent excusé Monsieur Franck POINTEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Bruno VIVIER*

*Absent excusé : Jérôme SEJOURNE*

*Présente mais non votante : Madame Sylvaine GENDRAULT*

***Délibération 3***

***OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024***

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BEDIU,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024  
Constatant que toutes les écritures sont justifiées,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent cumulé d'investissement :	143.532,49 €
Un excédent cumulé de fonctionnement :	64.564,47 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	125.281,00 €
Reste à réaliser en recettes d'investissement :	203.725,00 €

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :

***Solde disponible :***

Compte R002 : Excédent reporté de fonctionnement :	64.564,47 €
Compte R001 : Excédent reporté d'investissement :	143.532,49 €

L'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre  
Acte rendu exécutoire après publication  
Et dépôt en préfecture le 9 avril 2025

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus  
Le Président,  
Bernard ESPUGNA